



## Reconnaitre un bébé a posteriori, précisions svp

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je vie actuellement avec mon amie depuis 1 an, quand on s'est rencontré elle était enceinte de son ex-copain, suites a de nombreux différents entre eux le père biologique de cet enfant a coupé les pouds et a très mal tourné, il ne veux plus rien savoir de son enfant et ne veux donner aucun accord pour une adoption ou autre, il essaï juste de nous pourrir la vie .

j'élève cet enfant depuis sa naissance avec mon amie et je voudrais savoir quelle sont les solution pour que je puisse le reconnaitre comme si c'était le mien, ou au moins faire en sorte que son père biologique n'est plus de droits sur lui.

merci d'avance pour votre aide

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

j'élève cet enfant depuis sa naissance avec mon amie et je voudrais savoir quelle sont les solution pour que je puisse le reconnaitre comme si c'était le mien,

Vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales en vous adressant au greffe du tribunal de grande instance afin de lancer une procédure d'établissement de la filiation.

Une fois le jugement rendu vous serez légalement le père de l'enfant puisqu'aucune filiation n'a été établie.

ou au moins faire en sorte que son père biologique n'est plus de droits sur lui.

Cela n'est pas vraiment possible car même si légalement vous serez le père de l'enfant, le père biologique pourra exercer une action en contestation de la filiation.

Bien cordialement